

# ICI sans plastique



## As-tu ton sac?



À PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021,

les commerces ne peuvent plus distribuer ni vendre des sacs de plastique, de produits de styromousse ou des produits de plastique sans numéro destiné au prêt-à-manger pour transporter vos achats ou pour la livraison.

Cette décision vient d'une stratégie de bannissement de La MRC de La Mitis afin de limiter l'impact du plastique dans l'environnement.

Pour plus d'information : [ecoregie.ca](http://ecoregie.ca)



Régie intermunicipale de traitement  
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES  
MRC de La Matapédia et de La Mitis

MRC de  
**La MITIS**  
VOTRE ANCRAGE POUR L'AVENIR